

# Territoires

Bulletin d'information du syndicat CFDT de la mairie d'Orléans  
cfdtvilleorleans.free.fr

## Rencontre maire/syndicats " Gratter un poste ici ou là "

Le maire a pris l'initiative de réunir les syndicats de la mairie d'Orléans le 16 septembre dernier pour leur exposer le " projet de cadrage budgétaire 2011 " ■ Pas de " coupe sombre " pour le personnel, mais de petites touches ici ou là, un léger " grattage ", si l'opportunité se présente ■ C'est essentiellement l'absence de mesures salariales nationales qui permettront le maintien des dépenses de personnel.

La première partie de l'entretien a consisté en une information sur les grandes masses budgétaires. On retiendra une faible augmentation des recettes de la Ville de 0,4 % (à peine l'inflation) avec une baisse des dotations de l'Etat et une stabilité des recettes générées par l'Agglo.

Le poste du personnel représente 91 millions d'euros, soit 61 % des dépenses de fonctionnement. Le maire souhaite maîtriser l'augmentation de ce poste budgétaire à 0,5 %. Objectif de cette " cuisine financière " : maintenir la marge d'autofinancement de la Ville (écart entre les recettes et les dépenses), somme allouée aux investissements.

### Retour aux " vaches maigres " ?

Le maire a ensuite détaillé le poste " Personnel " pour 2011.

Premier élément : l'accord salarial de la mairie d'Orléans négocié et signé par toutes les organisations syndicales de la Ville en octobre 2009 est " sanctuarisé ". Entendez par là qu'il sera intégralement respecté. Mais ce sera finalement le seul " beurre dans les épinards " des salariés de la mairie, même si le maire affirme toujours à qui veut l'entendre, que les salaires des fonctionnaires territoriaux sont faibles.

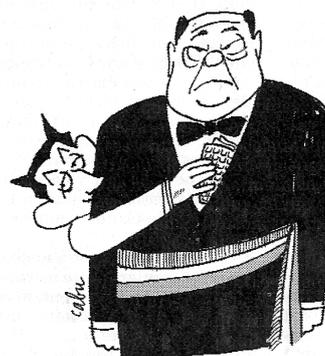
Deuxième élément : l'encadrement strict d'une augmentation de 0,5 % en 2011 repose sur les éléments suivants :

- une réduction des emplois d'été, sauf ceux liés à la sécurité (Base de loisirs, piscines par exemple) ;
- les agents recrutés pour remplacer ceux qui partent à la retraite sont moins payés puisqu'ils sont en début de carrière ;
- pas de revalorisation nationale des salaires ;
- peut-être quelques postes " grattés " ici ou là, mais ce sera à la marge semble-t-il.

Plus généralement, le maire ne prévoit pas de " dégraissage systématique ", ni d'externalisation vers le secteur privé.

Les conséquences de la réorganisation des services de la mairie, et en particulier de celle de l'Espace public, ne sont pas connues complètement : elles seraient créatrices de huit postes de cadres pour le moment.

LA RÉFORME TERRITORIALE ET LA SUPPRESSION  
DE LA TAXE PROFESSIONNELLE... VUES PAR LES MAIRES



Le seul service qui sera mutualisé avec l'Agglo en 2011 est la Documentation. On réfléchit sérieusement par contre à un Directeur général des services techniques (DGST) commun pour mieux coordonner les interventions de la Ville et de l'Agglo. Mais pas question d'aller vers un service commun d'entretien de la voirie et des espaces verts.

### " L'arroseur arrosé "

Le député-maire d'Orléans ne se trouverait-il pas en posture " d'arroseur arrosé " ? La baisse des dotations de l'Etat et les transferts de compétences vers les collectivités territoriales sont les conséquences de la réforme des collectivités territoriales adoptées par le parlement, votée donc par le maire lui-même. De ce fait, l'équilibre des budgets locaux - et pas seulement à Orléans - est difficile. Les économies de personnel à la marge sont inquiétantes pour la CFDT : ce n'est pas parce qu'elles ne se voient pas beaucoup qu'elles n'ont pas de conséquences sur les conditions de travail et les services rendus à la population. Quant aux recherches de productivité, il n'y en a sans doute plus beaucoup à faire, une réorganisation chassant l'autre depuis une vingtaine d'années, fragilisant chaque fois moralement les salariés.

Il ne nous reste, au sujet de l'emploi, que les analyses et les négociations au cas par cas, service par service avec l'appui, essentiel, des salariés •

Eric Blanchet

# Protocole d'accord salarial 2009 - 2014

## Négociations en cours pour 2011

Un protocole d'accord " d'amélioration des conditions de travail et de rémunération des agents de la Ville d'Orléans " a été signé par les quatre syndicats de la mairie en octobre 2009

■ Des dispositions de cet accord comportent des études et des négociations à mener sur les déroulements de carrière ou le régime indemnitaire ■ Bilan d'étape.

**D**epuis la signature de l'accord ont été acquises deux mesures de revalorisations salariales locales :

- une revalorisation de la prime de service pour les salariés de catégorie C de 140 euros net dès 2009 ;
- l'attribution d'une prime de 140 euros nets en 2009 pour les B dans l'attente des textes nationaux de refonte de cette catégorie ;
- une amélioration importante des conditions d'accès de l'échelle 3 à l'échelle 4 (après avis des chefs de services) : 100 % de promotions pour les agents qui réussissent l'examen professionnel et 50 % des agents remplissant les conditions d'ancienneté.

### Nouvelles négociations, vers de nouveaux acquis

Les négociations en cours portent sur :

- une nouvelle revalorisation du régime indemnitaire de la catégorie C entre 50 et 150 euros nets. Elle prendra effet en mars 2011 lors du versement de la prime de service. Le montant reste à négocier ;
- pour l'amélioration des conditions d'accès de l'échelle 4 à l'échelle 5, il avait été arrêté un ratio de 50 % en 2010 et 2011. Un avenant permet de prolonger de deux ans cette disposition. En effet, la règle de trois ans d'attente entre deux promotions n'a pas permis d'atteindre le ratio de 50 % ;
- la forfaitisation des " petites primes " d'insalubrité a été abandonnée : trop d'agents perdaient une partie de leur rémunération du fait du lissage mensuel ;
- amélioration de l'échelle 5 à l'échelle 6 : la négocia-

tion est en cours. L'objectif est de résorber les agents bloqués aux 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> échelon de l'échelle 5. Madame Sauvegrain, Adjointe au maire chargée du personnel y est favorable en y introduisant un critère d'âge.

Monsieur Pilot, Directeur général des services renâcle, arguant des risques de " management mou " dès lors qu'il y a promotion automatique à l'ancienneté. Le principe de promouvoir les agents bloqués depuis de nombreuses années est tout de même acquis.

→ mutuelle : premier débroussaillage avant la parution très attendue du décret, sans doute fin 2010. La CFDT se prononce pour la liberté de choix des agents parmi des mutuelles labellisées au niveau national. La labellisation garantit la solidarité entre les adhérents mutualistes et entre les générations. La participation de la mairie sur les cotisations de chacun de nous n'est pas encore déterminée (entre 5 et 25 %). La municipalité semble aller vers une participation forfaitaire sur la santé dont le montant dépendra du montant des cotisations mensuelles réclamées par les mutuelles. L'application est prévue au protocole pour 2012.

Pour la CFDT, il ne fait aucun doute que la signature de cet accord local est un acquis pour les salariés de la mairie. Les dispositions qu'il contient sont les seules mesures contre l'érosion salariale des salaires les plus faibles de notre collectivité pour l'année à venir. Ce texte confirme la pertinence de notre stratégie syndicale sur la négociation et l'engagement sincère et réciproque de l'employeur et des représentants des salariés.

Jean-Paul Chabrol

## Comité des œuvres sociales (COS)

### " Si, si... Il existe encore " !

L'action sociale du personnel de la mairie d'Orléans a été transférée au Comité national d'action sociale (CNAS) depuis le début de l'année 2010 ■ Le COS, géré par les syndicats, qui en assurait l'essentiel depuis 1964, subsiste avec quelques compétences complémentaires à celles du CNAS : fête de Noël, aides financières exceptionnelles et sections de loisirs (œnologie, pêche, retraités, photo) ■ Le COS se stabilise peu à peu, mais c'est bien à la fin d'une époque que nous assistons.

2010 est pour le COS, à nouvelle voilure réduite, une année de transition. Son budget est équilibré pour un montant total de 232 000 euros, dont 90 000 euros de subventions de la mairie et de l'Agglo. Pour l'essentiel, la part du lion revient aux aides sociales exceptionnelles pour un montant de 62 000 euros. 36 000 euros sont attribués à la fête de Noël et les sections de loisirs sont financées pour 21 000 euros.

Les sites vacances ont tous été vendus, la municipalité et la Direction générale ne voulant pas que CNAS et COS offrent en même temps des prestations de vacances qui

les rendraient " peu lisibles ".

Le Comité est toujours hébergé rue Paul Fourché, mais il ne dispose plus que du rez-de-chaussée de la maison qu'il occupait et dans lequel a été empilé le matériel du COS. Le 1<sup>er</sup> étage est désormais occupé par le service Espace familles. L'agent à mi-temps chargé de la gestion courante du comité travaille actuellement dans ce capharnaüm ! Le COS devrait disposer à terme d'un autre local au 10 de la rue Jeanne d'Arc. Mais on ne sait pas quand...

## Et maintenant ?

Le contraste est saisissant entre le COS géré par les syndicats jusqu'en janvier 2010 et celui d'aujourd'hui : un budget divisé par 4 (et on se demande en haut lieu si les sections de loisirs sont bien raisonnables !), une communication sous tutelle (des textes bien polices pour être digérables par l'austère Trait d'Union), un local en vrac, 1/2 poste salarié au lieu de 6, un patrimoine aliéné...

Nous sommes bien d'accord pour dire que le COS et le CNAS ne sont que des outils au service de l'action sociale du personnel. L'heure des bilans - honnêtes nous l'espérons - est venue pour évaluer votre utilisation des prestations du CNAS. Ce qui est sûr pour l'heure, c'est que la convivialité, la proximité et - osons le mot - l'élan donné par la satisfaction de construire ont disparus au nom d'une triste logique financière •

Eric Blanchet

## Direction de l'Espace public Vous avez dit "chantier" ?

la structuration de la nouvelle Direction de l'espace public entre dans une nouvelle phase avec l'étude menée par le cabinet d'audit Chôra Conseil dans le but de rédiger un document intitulé "référentiel d'entretien de l'espace public" ■ Ce document contiendra de façon précise les missions d'entretien des espaces verts, de la propreté et d'entretien de la voirie dans chaque quartier ■ Mais aussi les moyens qui seront donnés pour assurer le travail ■ Le contexte financier difficile en 2011 augure mal des moyens en personnel pour assurer des missions toujours plus importantes imposées par la pression des habitants.

M enée "à la hussarde" depuis le dernier trimestre 2009, la structuration de la nouvelle Direction de l'espace public autour des mairies de proximité a créé un malaise palpable chez les agents concernés : locaux inadaptés à des équipes regroupées, créations de postes de catégories A et B au détriment de la maîtrise ouvrière, inquiétude sur le respect des métiers et des qualifications de chacun. Il a donc fallu temporiser, étudier par le biais de cabinets d'audit les répercussions de la restructuration, laissant les agents de terrain se débrouiller dans un cadre inachevé.

Les problèmes posés par ces regroupements de services sont aujourd'hui de plusieurs ordres :

- les problèmes de locaux ne sont pas tous résorbés ;
- la maîtrise ouvrière affectée à de nouvelles tâches a emporté avec elle la "mémoire" du travail ;

→ les équipes appelées à travailler ensemble n'ont pas les mêmes horaires ni les mêmes régimes indemnitaires ;  
→ dans le domaine de l'emploi, si l'on sait aujourd'hui que des postes de cadres ont été créés, on ne connaît pas l'avenir des contractuels et du remplacement ou non des titulaires mutés ou partis à la retraite. Le volume de postes est lié aux missions et à la qualité que l'on souhaite voir dans les espaces publics, lesquels seront hiérarchisés (certains espaces feront l'objet de soins meilleurs que d'autres). Mais aussi des marchés que l'on souhaite confier au secteur privé...

La parution prochaine du document "Référentiel" fixera donc les "niveaux" en personnel et en moyens •

Bruno Saghaar

## Enseignement et Espace public "Pas de chasse aux contractuels"

Lors d'une réunion intersyndicale le 2 septembre 2010, Mme Sauvegrain, Adjointe au maire chargée du personnel, a indiqué qu'il n'y a pas de "chasse aux contractuels". La Mairie d'Orléans n'envisage pas de recours massifs à l'intérim, aux CDD... Concernant le nombre de départs en retraite, la ville n'en est pas encore, comme à l'Etat, à raisonner sur la suppression d'un poste sur deux. Il y a la gestion des situations individuelles, et le contrôle de l'emploi interne à la ville.

Les syndicats sont intervenus sur chaque situation individuelle au cours de cette réunion. A l'espace public sur 9 agents CDD, 1 agent a vu son contrat non renouvelé, les 8 agents restant ont été repositionnés sur le service avec pour certains des demandes de stagiaires. Pour les CAE il y aura prolongation de contrats dans la limite maximum autorisée par la loi et si possibilité intégration définitive au service. L'ensemble de ces situations est lié à la définition du référentiel de l'espace public qui n'est pas terminé.

Au service de l'éducation, 8 postes d'agents d'en-

retien volants ont été supprimés. Sur ces 8 agents, 4 ont été repositionnées sur des postes en remplacement de congés longues maladies, congés maternité. Deux agents ont vu leurs contrats non renouvelés et deux sont en attente.

En ce qui concerne le choix de ces agents, les syndicats ont indiqués que, supprimer huit postes sur ce service, était bien une volonté politique et non une demande du service. Il ne faut pas inverser les rôles.

Suite au passage à la semaine de quatre jours, Mme Sauvegrain indique que si les atsems ont redonné leur temps en garderie..., pour la municipalité le compte n'y était pas pour la partie entretien (seulement 39 % des heures ont été repositionnées). Par contre, il n'y a pas de baisse du budget pour les animateurs temps repas, on est sur celui fixé pour l'année 2010

Les syndicats précisent qu'ils sont opposés aux suppressions de postes. Qu'ils vont suivre de près les agents reclassés et seront vigilants sur l'évolution de ces deux services •

Bruno Saghaar

# ■ Les brèves qui en disent long

## →Egalité femmes/hommes

### Ouverture des débats

" incessamment sous peu "

Le 8 mars 2010, Journée des femmes, la CFDT organisait une opération de sensibilisation aux inégalités femmes/hommes à la mairie d'Orléans. Madame Sauvegrain, Adjointe au maire chargé du personnel, avait trouvé intéressante l'ouverture d'un diagnostic et d'une négociation sur le sujet. Aujourd'hui, nous sommes toujours au point mort. L'ouverture des discussions est prévue le 19 novembre 2010.

## →Commissions administratives paritaires du 9 novembre 2010

### L'unité syndicale à l'ordre du jour

Les syndicats prépareront ces commissions en intersyndicale pour établir des listes communes de propositions d'avancements. Cette stratégie a été payante aux CAP du 24 juin 2010 permettant une nette amélioration par rapport aux résultats de 2009, avec un ratio passé en moyenne à 25 % (50 % pour certains grades) au lieu des 20 % théoriques. En outre, huit agents ont été " rattrapés " en saisine du maire contre un ou deux les années précédentes. Un tract intersyndical sur le sujet est en cours de diffusion.

Vous pouvez nous contacter sur votre situation individuelle :

☎ 02 38 79 24 74  
cfdt@ville-orleans.fr

## →Examens prénataux

### Ce sera sur le crédit de 10h !

La Direction générale n'en démord pas. Malgré une demande de la CFDT, il n'y aura pas d'autorisation d'absence particulière pour les examens prénataux pourtant obligatoires. Les salariées enceintes devront donc utiliser leur crédit de 10h fractionnables " pour absences imprévisibles à caractère personnel " ! Seule ouverture : la possibilité d'utiliser de manière anticipée le crédit annuel de l'année suivante. Merci bien !

IL FAUDRA DÉMONTRER MÉDICALEMENT  
QU'ON PEUT PARTIR À LA RETRAITE PLUS TÔT



## →PACS

### Une journée d'absence exceptionnelle pour fêter ça !

Le Comité technique paritaire (CTP) du 12 octobre a voté une proposition de la CFDT d'ajouter une journée exceptionnelle de congé pour les agents qui choisissent ce mode d'union. A comparer tout de même avec les cinq jours en cas de mariage...

## →Direction du patrimoine

### Même "punition" qu'à l'Espace public !

La restructuration de la Direction du Patrimoine a, elle aussi, aboutie à des problèmes de locaux pour les équipes regroupées de l'ancienne DRCE, des Sports, de l'Education, du CCAS et du Patrimoine. Les régimes indemnitaires différents des uns et des autres ont fait l'objet d'une harmonisation aboutissant à une légère, mais réelle et inadmissible, perte salariale pour certains agents. Cette perte fera l'objet d'un bilan en fin d'année et, peut-être, d'une compensation. La CFDT souhaite que ces pertes, quels que soit leurs montants, soient intégralement compensées •

### Territoires

10, rue Jeanne d'Arc - 45000 Orléans  
cfdt@ville-orleans.fr

Directeur de publication : Jean-Paul Chabrol

Rédaction / mise en page : Eric Blanchet

Dessins : Canard Enchaîné

Tirage 2400 exemplaires

Impression : BBV - Orléans

Dépôts légaux à parution.

### Ont collaboré à ce numéro :

Karen Osborne  
rédactrice  
élu CTP et CAP  
webmestre



Bruno Saghaar  
jardinier  
élu CHS, CTP et CAP  
développeur



Jean-Paul Chabrol  
technicien  
élu CTP et CAP  
secrétaire de section



Christian Boucher  
rédacteur  
action juridique



Eric Blanchet  
rédacteur  
élu CTP  
communication



Ce journal est offert par les adhérents de la CFDT.  
Il est financé par leurs cotisations, gages de l'indépendance de notre syndicat.